

NOTE D'INFORMATION

POSTE A POURVOIR D'INFIRMIER(E) DE SANTE AU TRAVAIL à 100 %

Objet : appel à candidature

Publication : site INTRANET

PJ : profil de poste

Un poste d'INFIRMIER(E) DE SANTE AU TRAVAIL à 100% est à pourvoir au sein du Service de Santé au Travail.

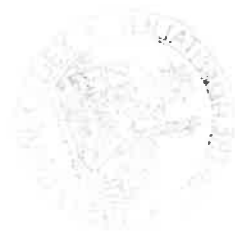
Les personnes intéressées par ce poste sont priées de se faire connaître par courrier (lettre de motivation + CV) adressé à la Direction des Ressources Humaines au plus tard le 24 décembre 2020.

Des informations complémentaires concernant ce poste peuvent être obtenues auprès de Mme Irène LARIDON et de Dr BERGES, tél 66.53.

Le Directeur des Ressources Humaines,



Christophe MARILLESSE



Fiche de poste

Cadre réglementaire :

La profession est régie par le code de la santé publique (Art R 4311-1 à R 4312-46), le code du travail (Art R. 4624-1) et le code de déontologie (décret D2016-1605 du 25 novembre 2016 et article L4312-1 du code de la santé publique).

Diplômés d'état, les infirmiers en santé au travail ont l'obligation de valider une formation complémentaire en santé au travail (article R4623-29 du code du travail).

Depuis le 1er juillet 2012, le médecin du travail peut confier certaines activités aux infirmiers, sous sa responsabilité, dans le cadre de protocoles écrits prévus à l'article R. 4623-14 du Code du travail.

Missions générales de l'Infirmière en Santé Travail (IDEST)

Les missions de l'infirmier sont exclusivement préventives, à l'exception des situations d'urgence.

Dans le respect des dispositions du Code de la Santé Publique et sur la base de protocoles écrits élaboré par le médecin du travail, l'infirmier(e) de santé au travail a vocation à :

- Réaliser les visites d'information et de prévention, ainsi que leur renouvellement dans le cadre du suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Réaliser les visites intermédiaires effectuées dans le cadre du suivi individuel renforcé.
- Réaliser, dans le cadre des protocoles précités et sur la base de la connaissance des postes de travail, des entretiens infirmiers santé travail.
- Apprécier les principaux paramètres servant à la surveillance de la santé et réaliser les actes médicaux ou explorations fonctionnelles prévus dans le code de la santé publique
- Assurer le suivi des préconisations du médecin du travail en cas de restrictions d'aptitude.
- Assurer un suivi particulier (situation de handicap, pathologie chronique...).

Il doit également dans le cadre spécifique de ses missions :

- Recueillir les données de santé au travail, les observations de toute nature susceptibles de concourir à la connaissance de l'état de santé de la personne qui sont consignées dans le dossier médical.
- Dispenser les conseils et les informations en santé au travail.
- Participer aux actions en milieu de travail, notamment aux actions de prévention et d'éducation à la santé au travail en sensibilisant et en informant les salariés en matière de santé et sécurité au travail.
- Participer à des actions d'information collectives conçues en collaboration avec le médecin du travail et validées par lui.
- Réaliser des fiches d'entreprises et des études de poste
- Proposer des actions, les organiser ou y participer dans les domaines de la prévention et de l'éducation en matière d'hygiène, de santé individuelle et collective et de sécurité
- Participer à la veille sanitaire et à la recherche en santé au travail.
- Concourir au recueil d'observations et d'informations dans le cadre d'enquêtes et d'études, y compris épidémiologiques et de veille sanitaire.
- Participer aux actions visant le maintien et l'insertion ou la réinsertion des salariés au poste de travail et dans l'emploi.

Fiche de poste

Tâches principales :

- Soins infirmiers non invasifs.
- Pratique d'examens complémentaires spécifiques (audiométrie, ergovision, spirométrie, prélèvements et vaccinations).
- Conduites d'entretien.
 - Consultations infirmières sur protocole.
 - Appréciation de l'état de santé, rôle d'alerte et de dépistage de situations individuelles de santé pouvant mettre en danger le salarié lui-même, son entourage professionnel et son employabilité.
 - Transmission d'informations utiles au médecin du travail.
 - Traçabilité des expositions professionnelles.
 - Recherche des expositions professionnelles, des situations de travail à risque.
 - Education à la santé au travail.
- Prévention et une éducation adaptée au poste de travail et aux risques professionnels
- Prévention collective.
- Etudes de poste.
- Participation aux CHSCT.
- Visite des lieux de travail.
- Analyse des fiches de données de sécurité.

Chaque mission ou chaque intervention font l'objet d'un rapport écrit afin d'en assurer la transmission, le suivi et la traçabilité.

Evolutions possibles :

- Suivi individuel spécifique des salariés, ciblé par le médecin du travail (mi-temps thérapeutique, AES, personnes handicapées, pathologies chroniques, grossesses non compliquées...)
- Développement d'actions de prévention collective.

Tâches annexes :

- Participation à des groupes de travail.
- Rédaction d'un rapport d'activité infirmier.
- Réalisation de diaporamas, brochures, courriers, assistance du médecin dans l'élaboration de ses rapports
- Encadrement d'étudiants infirmiers ou de stagiaires
- Participation à des conférences, études, appropriation de notes documentaires, techniques, scientifiques menant à l'actualisation des connaissances dans le domaine de la santé au travail en milieu hospitalier.